Étudiants étrangers : face à la mobilisation de a gauche, le gouvernement recule sur le durcissement des frais d’inscription

13/05/2026 à 23h01



Le ministre de l’Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, a décidé d’assouplir le durcissement prévu à la rentrée sur les frais d’inscription des étudiants extracommunautaires. Cette inflexion intervient alors qu’une journée de mobilisation était organisée mardi dans toute la France contre toute hausse des

frais d’inscription.

Le projet de décret, examiné mardi par le Conseil national de l’enseignement supérieur et de la recherche, permet désormais aux universités d’exonérer jusqu’à 20 % de leurs étudiants extracommunautaires des droits d’inscription. Deux paliers transitoires sont prévus : un plafond à 30 % dès la prochaine rentrée, puis 25 % en 2027. La version précédente limitait ce plafond à 10 %, après un examen boycotté par une large partie des membres du Cneser.

« Suite à ses échanges avec les acteurs du monde universitaire depuis la présentation du plan “Choose France for Higher Education”, et notamment ceux avec les dirigeants de France Universités, le ministre a souhaité faire évoluer le décret vers plus de souplesse dans son application pour faciliter sa mise en œuvre », a indiqué le ministère à l’AFP. Ali Cherif, secrétaire général de l’Unsa Sup-Recherche, a dénoncé le dispositif : « Ça reste profondément injuste. La France a toujours été une terre d’accueil, et on se met à faire des quotas ».

Dans le cadre du plan « Choose France For Higher Education », Philippe Baptiste avait annoncé le 20 avril vouloir faire appliquer strictement les droits d’inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires, instaurés en 2019 mais jusqu’ici peu effectifs. À la rentrée, la majorité des étudiants non ressortissants de l’Union européenne devront payer 2.895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd’hui, et 3.941 euros en master, contre 254 euros.

Le Figaro Etudiant